

Initiative communale générale - Commune d'Yverdon-les-Bains (1400)

STOP AUX BOUCHONS A YVERDON !

"Acceptez-vous que la Municipalité d'Yverdon-les-Bains mette en oeuvre sans délai le processus de réalisation d'une route communale de contournement limitée à 50km/h, au sud-ouest de la ville? "

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote dans la commune d'Yverdon-les-Bains peuvent apposer leur signature. Les citoyennes et citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative est punissable selon l'article 281 respectivement 282 du Code pénal.

No	Nom, prénom (écrire à la main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					

* Signatures autorisées entre le 1er novembre 2011 et le 31 janvier 2012

** Le Comité d'initiative est composé de **Aude BRIAND** (Présidente), rue Pestalozzi 3, Yverdon-les-Bains, **Johann GILLIERON**, Cheminet 18, Yverdon-les-Bains, **Pierrette ROULET-GRIN**, Quatre Marronniers 28, Yverdon-les-Bains, **Daniel COCHAND**, Saint-Georges 19, Yverdon-les-Bains et **Serge LOVEY**, Colline 20, Yverdon-les-Bains. Ce comité est autorisé à retirer la présente initiative par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant le droit de vote au moment de la décision.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière communale dans la commune d'Yverdon-les-Bains et y exercent leurs droit politiques.

Sceau :



Date :	Visa de contrôle :	Signature manuscrite :
--------	--------------------	------------------------

Initiative communale générale - Commune d'Yverdon-les-Bains (1400)

STOP AUX BOUCHONS A YVERDON !

"Acceptez-vous que la Municipalité d'Yverdon-les-Bains mette en oeuvre sans délai le processus de réalisation d'une route communale de contournement limitée à 50km/h, au sud-ouest de la ville? "

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote dans la commune d'Yverdon-les-Bains peuvent apposer leur signature. Les citoyennes et citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative est punissable selon l'article 281 respectivement 282 du Code pénal.

No	Nom, prénom (écrire à la main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					

* Signatures autorisées entre le 1er novembre 2011 et le 31 janvier 2012

** Le Comité d'initiative est composé de **Aude BRIAND** (Présidente), rue Pestalozzi 3, Yverdon-les-Bains, **Johann GILLIERON**, Cheminet 18, Yverdon-les-Bains, **Pierrette ROULET-GRIN**, Quatre Marronniers 28, Yverdon-les-Bains, **Daniel COCHAND**, Saint-Georges 19, Yverdon-les-Bains et **Serge LOVEY**, Colline 20, Yverdon-les-Bains. Ce comité est autorisé à retirer la présente initiative par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant le droit de vote au moment de la décision.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière communale dans la commune d'Yverdon-les-Bains et y exercent leurs droit politiques.

Sceau :



Date :	Visa de contrôle :	Signature manuscrite :
--------	--------------------	------------------------